

AVIS A CANDIDATURES ARBITRES

Dans le cadre de la mise à jour de la liste des Arbitres agréés, le Centre d'Arbitrage, de Médiation et de Conciliation (CAMeC) – Bénin, lance le présent avis pour le recrutement des personnes compétentes, susceptibles d'être qualifiées comme Arbitres, pour faire partir de la liste nationale de référence auprès du CAMeC-Bénin.

Les conditions d'ordre général, spécifique et les obligations, sont à consulter au Secrétariat Permanent du CAMeC-Bénin, ou sur le site internet du Centre, www.camec.bj.

Conditions Générales

- Etre âgé.e de 30 ans au moins à la date du dépôt des dossiers ;
- N'avoir jamais été condamné.e pour crime ou délit ;
- Justifier d'une expérience professionnelle ;
- Être d'une bonne probité morale et d'une indépendance d'esprit ;
- Jouir d'une bonne santé.

Compétences de base

Justifier d'un niveau d'études d'au moins BAC + 4 dans les domaines de droit, ou toutes expertises dans le domaine de règlement des litiges.

Expériences exigées

Justifier d'au moins cinq (5) années d'expérience professionnelles dans les domaines de droit, de gestion, d'économie et autres sciences sociales, d'intelligence Artificielle, d'industrie textile, du pétrole, des mines, de sécurité, ou toutes expertises dans le domaine de règlement des litiges.

Atouts particuliers

- Spécialisation dans un domaine particulier du droit ou autres.

Obligations

Les Arbitres agréés du Centre d'Arbitrage, de Médiation et de Conciliation (CAMeC-Bénin) sont tenus de se conformer au code d'éthique et de déontologie du CAMeC-Bénin. Ils sont par conséquent :

- tenus au respect du caractère confidentiel de la mission ;
- capables de conduire avec loyauté, équité, impartialité, indépendance, professionnalisme les dossiers qui leur sont confiés ;
- disponibles pour effectuer des déplacements à l'intérieur du pays.

Rémunération

Etre agréé par le CAMEC-Bénin, sur sa liste ne donne droit à aucune rémunération. L'arbitre est rémunéré sur la base des affaires traitées conformément aux textes et barèmes en vigueur au CAMEC-Bénin.

Frais de dossier

Les frais d'étude de dossier s'élèvent à la somme de FCFA **soixante-quinze mille (75 000)** non remboursable, au compte du CAMEC-Bénin, **Banque Atlantique**
Code Banque : BJ115 Code Guichet 01001 Numero de Compte 030030350007
RIB 91, avec la mention **candidature Arbitre**.

Pièces à fournir

- Une lettre de motivation adressée au président du CAMEC-Bénin incluant trois (3) personnes de référence avec leurs adresses email et contacts téléphoniques ;
- Une photocopie de la carte nationale d'identité ou du Certificat d'Identification Personnel (CIP) ou du passeport en cours de validité ;
- Un curriculum vitae détaillé et signé du postulant, précisant toutes autres expertises dans le domaine des MARL ;
- Un casier judiciaire n° 3 datant de moins de trois mois ;
- Les photocopies légalisées du BAC et du dernier diplôme obtenu ;
- Un certificat médical de visite et de contre-visite ;
- Une déclaration sur l'honneur justifiant de sa disponibilité.

Date et lieu de dépôt de dossier

- **Date de lancement** de l'appel à candidature : **mercredi 02 Avril 2025**
- **Date limite de dépôt** des dossiers de candidature : **vendredi 25 Avril 2025 à 17 heures précises.**
- **Conditions de dépôt des dossiers** : Les postulants peuvent déposer les dossiers en **version physique** ou en ligne, en PDF.
- **Lieu de dépôt physique** : au **Secrétariat Permanent du CAMEC-Bénin**, sis à Haie-vive, 4^e rue après Air France en venant de la Place du Souvenir. **Tel : (229) 01 69 33 70 70.**
- **Lien de dépôt électronique du dossier** : contact@camec.bj
(Le dépôt en ligne se fait en fichier au format PDF)

Cotonou, le 1^{er} avril 2025

Coovi Alain L. AMOUSSOUKPEVI
Président du CAMEC-Bénin